

Québec, le 12 janvier 2012

M. Réjean Beaudet, président
SCFP, section locale 687
1635, De Maisonneuve Est, bureau 1A
Montréal (Québec) H2L 2B6

Confrère Beaudet,

Nous avons pris connaissance cette semaine de votre intervention publique visant à dénoncer le comportement de la direction de TVA face à une de vos membres, Mme Mélissa François, à la suite d'un lapsus commis sur les ondes de LCN, en décembre dernier.

Plutôt que de chercher des solutions à des lacunes de fonctionnement, la direction de TVA fait porter toute la responsabilité de l'affaire sur le dos de Mme François, ce que vous avez raison de dénoncer.

Nous souhaitons que votre démarche vous permettra d'atteindre l'objectif visé, soit que l'Employeur admette sa faute et permette à Mme François de revenir en ondes. Nous désirons vous assurer de l'appui entier du SCFP envers le Syndicat des employés de TVA et de Mme François dans ce dossier.

Nous saluons le geste de solidarité dont vous avez fait preuve et nous profitons de l'occasion pour vous offrir, à vous, confrère Beaudet, à votre équipe et à l'ensemble de vos membres une année 2012 à la hauteur de vos attentes.



Lucie Levasseur
Présidente
SCFP-Québec



Denis Bolduc
Secrétaire général
SCFP-Québec

LL DB/sg
SCEP2023

c. c. Mme Mélissa François